2ème RALLYE REGIONAL DU BALCON-EST VERCORS
28 et 29 Septembre 2013
REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 19 août 2013
Ouverture des engagements : (**Attention, voir Article 3.1**)	Lundi 26 août 2013
Clôture des engagements : Minuit (cachet de la poste faisant foi)	Lundi 16 septembre 2013
Parution du road-book :	le dimanche 22 septembre 2013
	Au **Bar Restaurant «LE RELAIS DE TOUCHANE»** à St Guillaume
Dates et heures des reconnaissances :	**Voir Article 6.2 Reconnaissances**
Vérification des documents : Foyer de ski de fond Gresse en Vercors	Samedi 28 septembre 8h00 à 12h00
Vérification des voitures : Parking de la Boulangerie à Gresse en Vercors	Samedi 28 septembre 8h15 à 12h15
1ère réunion des Commissions Sportifs : Bureau des Remontées Mécaniques	Samedi 28 septembre 11h00
Publication des équipages admis au départ : Maison du Grand Veymont	Samedi 28 septembre 13h30
Départ 1ère Voiture : Parking de la Station	Samedi 28 septembre 15h30
Arrivée de la 1ère Etape	Samedi 28 septembre 1ère voiture à 18h01
Publication des résultats partiels :	Samedi 28 septembre à 19H30
Départ de la 2ème étape :	Dimanche 29 septembre 1ère Voiture à 07h30
Arrivée du rallye : Parking de la Station Gresse en Vercors	Dimanche 29 septembre 1ère Voiture à 12h59
Vérification finale : Parking de la Station Gresse en Vercors	Dimanche 29 septembre dès l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Une ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des coupes au Podium d'arrivée Gresse en Vercors.	Les chèques seront envoyés dans la semaine 40.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DAUPHINOISE organise le **2ème Rallye régional du Balcon-Est Vercors, les 28 et 29 septembre 2013** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R339** en date du **18/07/2013** et approuvé par le Comité Régional Rhône-Alpes numéro **R32** en date du **16/07/2013**

LANCHATRE OMNISPORTS 38450 Miribel Lanchâtre en qualité d'organisateur technique.

1.1P OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	Licence N° 8408
Commissaires Sportifs	Francis POLGE	Licence N° 6831
	Joël JACQUIOT	Licence N° 41730
Directeur de Course	Jean-François BARRET-BOIBERTRAND	Licence N° 2025
Directeur de Course Adjoints	Monique BERTRAND	Licence N° 1001
	Mic MACHETTO	Licence N° 2081
Commissaires Techniques Responsable	Alain DELEAVAL	Licence N° 1612
	Olivier CAPPELLETTI	Licence N° 134399
	Jean-Marc RANCON	Licence N° 51582
	Yannick MARTIN	Licence N° 138098
	Loÿs BORDERON	Licence N° 183288

Chargé des Relations avec les Concurrents	Valérie JEUNE	Licence N° 161099
	Corinne BARON	Licence N° 151917
Observateur du Comité Rhône-Alpes	Fernand VERRIERE	Licence N°6123
Juge de fait	Pierre BERTRAND	Licence N° 1002
Organisateur Technique	Jean-Luc VALLIER	Licence N° 9701

1.2P ELIGIBILITE

Le rallye Balcon-Est Vercors compte pour la coupe de France des Rallyes 2014 Coefficient 2, le Championnat du Comité Rhône-Alpes 2013 et le Challenge Patrice MONTAGNAT 2013 de l'ASA Dauphinoise.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (http://asadauphinoise.com) pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 28 septembre de 8h00 à 12h00 au Foyer de ski de fond à Gresse en Vercors et les vérifications techniques le samedi 28 septembre de 8h15 à 12h15 au Parking de la boulangerie à GRESSE EN VERCORS.
Les vérifications finales seront effectuées au **Garage PICCA P**lace du Vercors Mens
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Balcon-Est doit adresser au secrétariat du rallye **ASA DAUPHINOISE Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS,** la demande d'engagement, dûment Complété, envoyée **exclusivement par la poste** au plus tôt **le lundi 26 août 2013** et au plus tard le **Lundi 16 Septembre 2013** (cachet de la poste faisant foi).

Tout engagement posté avant le 26 août sera renvoyé à l'expéditeur
Tout engagement reçu par tout autre moyen que la poste sera refusé

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à **condition que le forfait soit signalé par écrit** : 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mardi 17 septembre 2013

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

3.3P ORDRE DE DEPART

3.3.1 Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, respectant l'ordre suivant :

V Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

V Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

V Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

V Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

V Série 5 : Pilotes désignés comme performant par l'organisateur en fonction de leurs Résultats précédents (limités à une dizaine environ)

V Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A7S, R5, R4, A7K, A8, R3, GT 10, N/FN 4, A6K, R2, A7, F2 14, Z, N/FN 3, GT 9, A6, A5K, F2 13, A5, N/FN 2, F2 12, R1, N/FN 1, F2 11,

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

3.3.9P Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 – VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises

Conforme règlement FFSA

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Les parcs d'assistance autorisés figureront dans le carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévue pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155= taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1).

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes, Championnat de France rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le rallye du Balcon-Est représente un parcours de 190 kms. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **37,7 kms.**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1/3 Gresse en Vercors – St Michel les Portes	***2 Passages***	***8.0 kms***
ES 2 Miribel Lanchâtre	***1 Passage***	***5.7 kms***
ES 4/5 St Guillaume - Château Bernard	***2 Passages***	***8.0 kms***

6.2P RECONNAISSANCE

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.5P <u>Attention</u> Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le **<u>DIMANCHE 22 SEPTEMBRE et le VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013 de 8h00 à 18h00</u>**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et des sanctions appliquées.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1P Epreuves Spéciales

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont des chasubles marquées des fonctions :

Commissaire de route, Chef de Poste, Chargé des Relations avec les Concurrents

7.5.17.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 – RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 – PRIX

Primes cumulables : Scratch, Classe

Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1er	400 €
2ème	300 €
3ème	200 €

FEMININ

1ère	300 €
2ème (plus de 3 partants)	180 €
3ème (plus de 5 partants)	120 €

CLASSES

CLASSES	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
- 3 Partants	150 €				
4 à 9 Partants	300 €	180 €	120 €		
10 à 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90 €	
+ de 15 Partants	300 €	180 €	120 €	90€	60 €

Prix : Les classes suivantes seront confondues : **A8 4RM/FA8 4RM/A8 2RM/FA8, A7S/A7K/FA7K, A6K/FA6K, A5/A5K/FA5K et N4 4RM/FN4 4RM/N4/FN4 2RM**

Tous les équipages classés se verront remettre une coupe ou un lot sur Le podium à l'arrivée.